



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale des ressources humaines

*Examen professionnel d'accès
au grade d'ingénieur de recherche
hors-classe*

Session 2018

Philippe Christmann

Président du jury

Février 2019

Rapport du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur de recherche hors-classe

Session 2018

L'examen s'est déroulé du 12 au 15 novembre 2018.

I. Les candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, peuvent être promus au grade d'ingénieur de recherche hors-classe :

- les ingénieurs de recherche de première classe qui justifient de huit ans de service comme ingénieur de recherche ;
- les ingénieurs de recherche de deuxième classe qui ont atteint le septième échelon et qui justifient dans le grade de huit ans de services effectifs.

1 395 ingénieurs de recherche remplissaient les conditions pour concourir au titre de 2018. Ce nombre est en baisse de 1,48% puisqu'il s'élevait à 1 416 l'an passé. Il retrouve à quatre unités près celui de 2016.

Le nombre des emplois offerts continue à progresser depuis sept ans, puisqu'il est passé de 61 en 2010 à 96 en 2018. Cette augmentation de possibilités ne doit pas pour autant influencer sur l'exigence du jury quant à l'appréciation des capacités des candidats à devenir ingénieur de recherche hors classe.

Malgré cette forte progression du nombre de postes offerts, le nombre de candidats ayant déposé un dossier et s'étant présenté à l'audition demeure faible. Cette session enregistre pourtant une augmentation du nombre de candidats présents par rapport aux sessions précédentes : 164 candidats se sont présentés, ils étaient 173 en 2017 et le taux de désistement a nettement augmenté puisqu'il est de 7,87% contre 4,42 % l'an passé. Seuls 11,75% des ingénieurs de recherche qui remplissaient les conditions susmentionnées se sont donc présentés à l'examen.

Parmi ces candidats, 62 soit, 37,80%, se sont présentés en branches d'activité professionnelle (BAP) E (informatique), 42 en BAP J (gestion et pilotage), soit 25,6%. Pour ces dernières BAP le jury a remarqué une plus grande diversification des fonctions des candidats. A elles deux, ces BAP rassemblent près des deux tiers des candidats. On note une répartition plus équilibrée entre les autres BAP, de 17 candidats en BAP A à 5 candidats en BAP D.

Dans ces conditions, un candidat avait 1,7 chances d'être promu cette année contre 1,8 l'an passé. Cette proportion était de 1,6 pour la session 2016. L'examen se révèle tout autant sélectif que par le passé et laisse penser qu'il subsiste soit une méconnaissance de ces données et de l'évolution de ces statistiques soit d'une regrettable auto censure des candidats.

Il faut enfin signaler que sur les 164 candidats auditionnés, 59 étaient des femmes et 105 des hommes. L'âge des candidats se stabilise, avec une bonne représentation des 46 ans à 50 ans.

II. La composition et le fonctionnement du jury

Le jury comprenait 35 membres. Il était composé de 28 ingénieurs de recherche hors-classe, trois inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, d'un maître de conférences hors classe, un directeur de recherche, un administrateur et un conservateur général.

26 membres du jury provenaient d'établissements de recherche et de formation avec des représentations d'organismes extérieurs comme l'INSA, l'INSERM, le CEREQ, le CNRS, et le CROUS, 4 membres exerçaient au sein d'un rectorat, 5 au sein d'une administration centrale. Les membres du jury exerçaient pour les deux tiers en région.

La composition du jury continue d'évoluer de façon significative, chaque année. Le taux de renouvellement a été de 40% pour cette session, qui a permis d'accueillir 14 membres qui participaient au jury pour la première fois.

Il comptait 49 % de femmes.

Comme les années précédentes, le jury a examiné les dossiers et auditionné les candidats en sous-commissions. Pour l'audition, les sous-commissions, une par BAP, (sauf en BAP E et J, où ont dû être organisées deux sous-commissions en BAP J et trois en BAP E en raison du nombre élevé de candidats), étaient composées de quatre membres.

L'utilisation de critères communs d'examen des candidatures et la présence dans la même sous-commission d'experts de la BAP, d'experts d'autres BAP ou de personnalités qualifiées permettent de garantir l'homogénéité de l'examen et son caractère transversal aux différentes BAP. De plus, en assistant à titre d'observateur, sur toute la durée de l'examen, à des auditions dans chacune des sous-commissions, le président et la vice-présidente du jury ont assuré la cohérence du fonctionnement du jury.

Le jury a été composé de façon à garantir l'impartialité de ses appréciations. De plus, dans le cas rare où il s'est révélé qu'un candidat avait déjà travaillé avec un(e) des membres du jury sans pour autant qu'il ou elle ait été son supérieur hiérarchique, ce dernier s'est abstenu de lui poser des questions.

III. L'évaluation des candidats

Au terme de ses délibérations, le jury a retenu 85 candidats, contre 90 en 2017, 68 en 2016, alors que 96 postes étaient offerts lors de cette dernière session. Conformément aux précédentes sessions, le jury a décidé de ne retenir que les candidats qui lui paraissaient avoir le niveau requis pour accéder au grade d'ingénieur de recherche hors classe.

Comme les autres années, on constate que toutes les branches d'activité professionnelle sont représentées, même si le nombre de candidats retenus par BAP varie de 3 en BAP F (culture, communication, production, et diffusion des savoirs) à 26 en BAPE (informatique, statistiques et

calcul scientifique) en raison, essentiellement, de la très grande disparité dans le nombre des candidats auditionnés par BAP, pour citer les deux extrêmes. La BAP J (gestion et pilotage) présente 17 candidats retenus.

Il convient de souligner que le nombre de candidats auditionnés par BAP n'influe pas sur la probabilité pour un candidat d'être reçu : ainsi la BAP G (patrimoine, logistique, prévention et restauration) qui comptait 16 candidats auditionnés a eu 9 admis soit 56% des candidats de cette BAP, tandis que la BAP E avec 26 candidats retenus sur 54 présents présente un taux de succès de 48%.

Plusieurs points méritent par ailleurs d'être soulignés :

- le rajeunissement des lauréats constaté depuis 2008, avec la hausse du nombre de places reste la tendance, l'âge moyen se situe autour de 48 ans, avec 55 lauréats entre 46 et 60 ans, un candidat est âgé de plus de 60 ans et six lauréats ont moins de 40 ans un intervalle de vingt-huit ans entre les plus âgés (64 ans) et le plus jeune (36 ans) ;
- les femmes, qui sont 34 à être admises cette année, représentent 40% des candidats reçus soit un taux supérieur à 2017 qui était de 34% des admis, mais inférieur à 2016 dont le taux était de 42,6%.

Les lauréats sont représentatifs de la diversité des lieux où exercent les IGR et, ceux qui sont en fonction dans des établissements relevant de l'enseignement supérieur (EPSCP, grands établissements, EPA) sont encore majoritaires avec 76% des candidats reçus en 2018 alors qu'ils étaient 69% en 2017 et 78% en 2016. On observe que le nombre de lauréats en poste dans les rectorats diminue lors de cette session et passe à 16% contre 24% en 2017, et 19,1% à la session 2016. Pour les autres catégories ce chiffre représente 7% de reçus à cette session. Ces données montrent les différents paramètres de ces évolutions et expliquent en partie une proportion de la diminution du nombre de résultats positifs en 2018.

Ces informations tendent à démontrer que quel que soit son âge, son grade, son sexe, son ancienneté, son affectation, son lieu d'exercice et son métier, tout candidat dispose des mêmes chances de réussite. Ce constat récurrent devrait inciter plus de candidats de valeur à se présenter.

Le jury a poursuivi la politique de notation engagée depuis 2012. En 2011, les notes obtenues par les candidats s'échelonnaient, comme chaque année, de 19,80 à un petit nombre de notes inférieures à la moyenne. Le jury estime depuis plusieurs années que ce mode de notation n'était pas révélateur de la valeur des candidats puisque des candidats pouvaient ne pas être admis alors qu'ils obtenaient des notes de 13 ou 14. Ainsi un candidat non admis ne pouvait que comprendre difficilement son échec.

Pour tenir compte de la disparité du niveau des candidats, et inciter certains à une réflexion approfondie sur leur façon d'aborder l'examen professionnel, en particulier lorsqu'il ne s'agit pas de leur première présentation, le jury a décidé de n'accorder la note de 10 et au-dessus qu'à ceux dont il estimait qu'ils avaient réellement le niveau pour accéder à la hors classe du corps d'ingénieur de recherche. Cette position a entraîné une plus grande dispersion des notes et une appréciation plus exacte des mérites des candidats.

Par ailleurs, le jury tient à rappeler les constats et recommandations déjà faits les années précédentes.

Ainsi il considère que la qualité de la prestation orale du candidat joue un rôle prépondérant ; en effet, elle peut corriger l'impression plus ou moins favorable émanant de la lecture du dossier.

Cela ne doit cependant pas conduire les candidats à négliger la présentation de leur dossier, qui doit décrire, de façon précise et claire, l'ensemble de leur parcours et leurs responsabilités et travaux en cours. A cet égard, le jury recommande de :

- bien distinguer le curriculum vitae de la note descriptive de l'activité professionnelle qui doit être visée par le supérieur hiérarchique direct ;
- veiller à la rédaction de la note descriptive de son activité professionnelle en décrivant rapidement son environnement de travail et en axant son document sur sa carrière, son parcours professionnel et son évolution, ses aptitudes. Le candidat doit démontrer sa capacité à prendre du recul et de la hauteur vis-à-vis de son activité mais aussi à se projeter ;
- fournir l'organigramme officiel de l'établissement ou de la structure où exerce le candidat et ajouter, si nécessaire, un organigramme de la composante dans laquelle il est en fonction afin que le jury puisse apprécier précisément son positionnement. Ces organigrammes doivent être visés par un responsable de l'établissement ;
- produire un organigramme fonctionnel conçu par le candidat pour cet examen où il fera apparaître tous les liens fonctionnels (interne, externe, partenarial) qu'il développe dans ses activités ;
- se passer de photos ou de schémas qui occupent inutilement de la place ;
- ne pas inclure de lettre de recommandation ;
- prendre soin à éviter les incohérences entre les différentes pièces produites (place dans l'organigramme et fonction exercée).

Le jury souhaite disposer, au travers ce dossier, d'une vision précise et plus exhaustive qui soit, des responsabilités réellement exercées par l'intéressé au sein de l'équipe dont il fait partie. Il est, en effet, difficilement acceptable de constater, lors de l'audition, que certains candidats n'exercent pas les fonctions qui paraissent ressortir du dossier, mais seulement une partie d'entre elles.

L'exposé oral doit bien distinguer l'activité du candidat et celle du laboratoire, du service ou de l'établissement dans lequel il exerce afin que le jury puisse apprécier l'activité individuelle du candidat et ses responsabilités effectives. Trop souvent, l'usage du pronom impersonnel « on » ou de la première personne du pluriel « nous », loin de servir le candidat, induit, au contraire, une incertitude qui lui est préjudiciable.

Si l'entretien avec le jury est qualifié de « conversation » dans l'arrêté qui fixe le déroulement de l'examen, il ne doit pas non plus conduire le candidat à l'assimiler à un bavardage à bâtons rompus ou à rechercher, par un ton familier, une quelconque connivence avec le jury.

Le jury attend d'un candidat au grade d'ingénieur de recherche hors classe qu'il structure sa présentation, qu'il expose clairement son parcours et ses fonctions, qu'il sache surtout replacer son action dans le contexte général, qu'il mette en valeur les compétences acquises et qu'il démontre sa capacité à se projeter et à exercer des responsabilités élevées. Le candidat doit être également capable d'utiliser pleinement les dix minutes, mais pas plus, d'exposé qui lui sont allouées. Le jury a dû, soit interrompre des candidats trop bavards qui n'avaient pas terminé leur exposé soit, à l'inverse constater que l'exposé ne durait que sept ou huit minutes.

Il est très regrettable de constater que, lors de l'audition, certains ingénieurs de recherche, arrivés à ce stade de leur carrière, se révèlent incapables de décrire de façon claire, précise et concise leur parcours professionnel et les responsabilités exercées, et fassent preuve d'une méconnaissance à peu près totale des principaux enjeux actuels de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur ou de la recherche, et des évolutions institutionnelles engagées, apportent des réponses vagues ou confuses aux questions simples qui leur sont posées sur ces thèmes.

Le jury observe que les candidat(e)s ayant préparé suffisamment leur dossier et leur prestation en veillant à prendre en compte ces éléments, favorisent leurs facteurs de réussite. Il leur faut savoir prendre de la hauteur sur leurs activités et démontrer au jury leur capacité à mener et à maîtriser la conduite de projets importants et ambitieux. Appréhender les règles principales du management pour piloter des équipes est indispensable. Enfin, développer des savoirs-être pour s'associer à une équipe de direction et l'aider à faire ses choix fait partie de ce que doit maîtriser un IGR HC.

Cet examen ne se résume pas à une discussion « hors sol » avec le jury. Il s'élabore avec minutie dans toutes ses dimensions : la rédaction du dossier où le candidat fait valoir ses compétences par le développement de projets plutôt que par une description chronologique de la carrière. L'exposé oral, doit permettre en veillant à ne pas être ni trop court ni trop long, un échange fluide avec le jury afin de le convaincre.

C'est dans la préparation à l'examen que des pistes d'améliorations doivent être trouvées tant au niveau des candidats que des établissements ou institutions.

Le jury convient donc que, même si l'examen d'accès au grade d'ingénieur de recherche hors-classe n'est pas une épreuve de nature académique, il doit néanmoins être préparé. Cette préparation est tout autant nécessaire aux candidats qui se présentent pour la première fois qu'à ceux qui renouvellent leur candidature. En effet, le jury reconsidère l'ensemble des candidatures à chaque session et ni la note, ni le rang de classement, obtenus une année donnée, ne peuvent être considérés comme une garantie de réussite la fois suivante et, inversement.

Se présenter pour la première fois ne constitue en rien un handicap pour être admis. On peut noter, en effet, que 68 lauréats se présentaient pour la première fois.

Le jury tient à souligner que les candidats non admis doivent tirer des enseignements de la note et du rang de classement qu'ils ont obtenus, et, au vu des éléments contenus dans ce rapport, s'attacher à parfaire leur dossier et leur prestation orale. Dans le cas où ils ont obtenu une note particulièrement basse, ils devraient même s'interroger sur la pertinence de renouveler leur candidature l'année suivante, surtout lorsqu'aucun élément nouveau n'est venu enrichir leur parcours professionnel.

Le jury voudrait enfin remercier, en son nom et au nom de l'ensemble des candidats, les organisateurs de cet examen pour la qualité de l'accueil et l'efficacité de l'organisation. Leurs remerciements vont en particulier à madame Céline LEGRAND-BENTLEY, madame Morgane ZUCCHI et monsieur Éric JORET du bureau DGRH D5, qui ont accompagné l'ensemble de leurs travaux.

Pour le jury,

Le président

Philippe Christmann

|

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 1^{er} juin 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes offerts
à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe**

NOR : *ESRH1809178A*

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 1^{er} juin 2018, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe est fixé à 96.

ANNEXE II

arrêté portant nomination du jury



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Arrêté

portant nomination du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2018

N° 000001RHDP000

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel de sélection pour l'avancement au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère chargé de l'enseignement supérieur, session 2018 :

Monsieur CHRISTMANN Philippe, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, président, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, Paris.

Madame CLARETON-PEROTIN Magali, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, vice-présidente, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, Paris.

Madame ALLEGRET Isabelle, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Madame CABET Eva, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Paris 7 Diderot, Paris.

Monsieur CLAISSE Henry, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de technologie de Compiègne, Compiègne.

Madame DA DALTO Colette, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Toulouse, Toulouse.

Monsieur DEVILLEZ Arnaud, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Rennes 1, Rennes.

Monsieur FEYT Grégoire, maître de conférences hors classe, expert, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Monsieur FLORY Laurent, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de Lyon, Lyon.

Monsieur FORBEAU Francis, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université de la Rochelle, La Rochelle.

Madame FOURNIER Christine, ingénieure de recherche hors classe, experte, Centre d'études et de recherches sur les qualifications, Marseille.

Monsieur GAILLARD Nicolas, ingénieur de recherche hors classe, expert, Institut national des sciences appliquées de Lyon, Villeurbanne.

Madame GALY Line, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Montpellier, Montpellier.

Monsieur GARCIA Luc, conservateur général des bibliothèques, expert, Université Toulouse Jean Jaurès, Toulouse.

Monsieur GILLES François, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, Paris.

Monsieur GIORGI Michel, ingénieur de recherche hors classe, expert, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame GONDRE Charlotte, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Versailles, Versailles.

Monsieur GUYON Frédéric, ingénieur de recherche hors classe, expert, Université Paris 7 Diderot, Paris.

Madame HAM-PICHAVANT Frédérique, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Bordeaux, Pessac.

Madame HENRIET Nicole, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Savoie, Le Bourget-du-Lac.

Madame MÉNARD Armelle, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Monsieur MICHEL Gérard, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ecole nationale supérieure de mécanique et des Microtechniques, Besançon.

Monsieur NUNES Jacques, directeur de recherche 2ème classe Inserm, expert, Institut national de la Santé et de la recherche Médicale, Marseille.

Monsieur PARISIS Emmanuel, directeur de Crous, expert, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille Nord Pas de Calais, Lille.

Madame PASQUIER Claudie, ingénieure de recherche hors classe, experte, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Madame PEREZ Coralie, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Monsieur PORTELLA Serge, ingénieur de recherche hors classe, expert, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur SPARASCI Fernando, ingénieur de recherche hors classe, expert, Conservatoire national des arts et métiers, La Plaine-Saint-Denis.

Madame TROTIN Laurence, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, experte, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen, Caen.

Madame VILLARROYA-GIRARD Laure, ingénieure de recherche hors classe, experte, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, Paris.

Madame BARRIE Catherine, ingénieure de recherche hors classe, Université Paris sud, Orsay.

Madame BRUSCHINI Brigitte, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'Innovation, Paris.

Monsieur GRANGER François, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat de l'académie d'Orléans Tours, Orléans.

Monsieur GUICHARD Marc, ingénieur de recherche hors classe, Centre national de la recherche scientifique, Vandœuvre-lès-Nancy.

Madame HERVE-MINVIELLE Anne, ingénieure de recherche hors classe, Sorbonne Université, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le **08 NOV. 2018**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,

Le sous-directeur du recrutement


Jean-François PIERRE

ANNEXE III

Les branches d'activité professionnelles I.T.R.F.

Les métiers I.T.R.F. sont répartis en **8 branches d'activité professionnelle** (B.A.P.) : ces branches regroupent **un ensemble de métiers sous une thématique commune** :

- BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ;
- BAP B : Sciences chimiques et Sciences des matériaux ;
- BAP C : Sciences de l'Ingénieur et instrumentation scientifique ;
- BAP D : Sciences Humaines et Sociales ;
- BAP E : Informatique, Statistiques et Calcul scientifique ;
- BAP F : Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs ;
- BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention ;
- BAP J : Gestion et Pilotage.

Le détail de chaque emploi-type peut être consulté sur la page du référentiel des emplois-types de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur :

<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens>

ANNEXE IV

Éléments statistiques relatifs à la session 2018

Promotions :

Nombre de possibilités de promotions : 96

Nombre d'admis : 85

La répartition par BAP :

Répartition des candidats par BAP				
BAP	Candidatures recevables	Désistements	Absences à l'audition	Admis
A	17	0	0	10
B	12	1	0	7
C	16	1	0	9
D	5	0	0	4
E	62	5	3	26
F	8	1	0	3
G	16	0	0	9
J	42	2	1	17
TOTAL	178	10	4	85

La parité :

Parité			
	Nombre	Femmes	Hommes
Promouvables	1395	504	891
Candidats inscrits recevables	178	61	117
Candidats présents	164	59	105
Candidats admis	85	34	51

Les candidats :

Session	Nombre de promouvables	Nombre de postes	Candidats inscrits	Candidats recevables	Nombre de candidats présents	Nombre de lauréats	Nombre de candidats présents par poste
2012	1120	70	168	164	146	61	2,1
2013	1108	77	148	141	128	49	1,7
2014	1209	84	150	147	134	38	1,6
2015	1254	87	170	167	154	65	1,8
2016	1399	94	170	163	151	68	1,6
2017	1416	94	186	181	173	90	1,8
2018	1395	96	181	178	164	85	1,7

Répartition des lauréats :

Répartition des lauréats par affectation

Type d'établissement	Nombre d'admis	%
Enseignement supérieur	65	76%
Enseignement scolaire	14	16%
Autre administration	6	7%
Total	85	100%

Répartition des lauréats par tranches d'âge

Tranches d'âge des lauréats	Nombre par tranches
Moins de 40 ans	6
Entre 40 et 45 ans	23
Entre 46 et 50 ans	28
Entre 51 et 55 ans	16
Entre 56 et 60 ans	11
Plus de 60 ans	1
Total	85

